

# PRESTATIONS ET ACTIONS 2024



action sociale & solidaire

HAUTS-DE-FRANCE

Le versement des prestations est susceptible d'être interrompu en cours d'année selon le nombre de demandes reçues.

## VOUS ET VOTRE FAMILLE

### NAISSANCE-ADOPTION

**180 € par enfant**

**Date limite : 6 mois** après la naissance ou l'adoption

### CESU - GARDE D'ENFANTS (Enfant jusqu'à 6 ans)

- Etablissements assurant l'accueil des enfants
- Assistante maternelle agréée, personnel employé...

Un versement dans l'année, pour l'intégralité des CESU ou e-CESU, pour chaque enfant.  
Montant selon le quotient familial et l'âge de l'enfant :

	0-3 ans	4-6 ans		0-3 ans	4-6 ans
Jusqu'à 710	600 €	300 €	De 910,01 à 1060	300 €	150 €
De 710,01 à 810	500 €	250 €	Supérieur à 1060**	200 €	100 €
De 810,01 à 910	400 €	200 €			

**Date limite : 30 novembre 2024**

### CENTRE DE LOISIRS ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (Enfant de 3 à 18 ans)

- Garderie périscolaire
- Centre de loisirs, stages sportifs sans hébergement
- Activités de soutien scolaire

Montant annuel versé selon le quotient familial 2023 :

Jusqu'à 510	220 €	De 810,01 à 910	160 €
De 510,01 à 610	210 €	De 910,01 à 1060	130 €
De 610,01 à 710	200 €	De 1060,01 à 1295	110 €
De 710,01 à 810	180 €	Supérieur à 1295**	80 €

**Date limite : 31 janvier 2025**

### ÉTUDES-ÉDUCATION-FORMATION

- Du primaire aux études supérieures (jusqu'à 25 ans)
- Hébergement à partir du lycée

Année scolaire 2023-2024. Montant versé selon le quotient familial, jusqu'à 1295 maximum, et selon le niveau de scolarité

**Date limite : 31 juillet 2024**

### ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP (Enfant jusqu'à 19 ans)

- Taux d'incapacité à partir de 50 %

Montant versé selon le quotient familial, avec un minimum de 180 € au delà du quotient familial 1295\*\*

**Date limite : 30 novembre 2024**

### CONGÉ DE PRÉSENCE PARENTALE\*

**20 € par jour d'absence. 10 € par demi-journée.** (selon attestation AJPP de la CAF)

**Date limite : 6 mois** suivant la fin du congé de présence parentale

### CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE\*

**20 € par jour d'absence. 10 € par demi-journée.**

**Date limite : 6 mois** suivant la fin du congé de solidarité familiale

### DÉCÈS

- Décès de l'agent ou du retraité, de son conjoint, concubin ou pacsé, ou de son enfant à charge fiscale

**750 €**

**Date limite : 6 mois** après le décès

### AIDE SOCIALE AUX AGENTS EN SITUATION DE MALADIE\*

Compensation partielle de la perte de rémunération pour maladie selon l'indice majoré :

Jusqu'à 370	46 %	De 371 à 650	45 %	Supérieur à 650	44 %
-------------	------	--------------	------	-----------------	------

**Demande établie par l'établissement**

### AIDES

- Aides exceptionnelles non remboursables
- Aides remboursables
- Aide remboursable Logement

Demande soumise à l'étude de la Commission permanente des aides et secours, qui définit le type d'aide et le montant.  
(aides remboursables : 8 000 € maximum par agent)

### RENSEIGNEMENT JURIDIQUE

- Plateforme d'informations et renseignements individuels

**Renseignements gratuits depuis l'Espace agent ou par téléphone 02 38 799 787 :**  
du lundi au vendredi de 9h à 19h.

### NOËL DES ENFANTS

- Montant et conditions d'octroi disponibles courant mars

Chèque cadeau par enfant, adressé à votre domicile

**Date limite : avoir transmis votre dossier C.G.O.S 2024 validé (au plus tard le 15 octobre 2024) et être en activité dans l'établissement au 31 octobre 2024.**

## RETRAITE

### DÉPART À LA RETRAITE

Montant forfaitaire par année de service :

Indice jusqu'à 505	54 €	Indice supérieur à 765	44 €
Indice de 506 à 765	49 €	<b>Demande établie par l'établissement</b>	

[crh.cgos.info](http://crh.cgos.info) Découvrez la Complémentaire Retraite des Hospitaliers, le plan d'épargne retraite du C.G.O.S.

Retrouvez l'ensemble de nos prestations et actions sur le [cgos.info](http://cgos.info)

Les formulaires sont disponibles sur votre Espace agent.

\*Cette prestation n'est pas ouverte aux retraités \*\*ou avis d'impôt non-joint au dossier C.G.O.S



## ● VACANCES

### VACANCES ENFANTS ET ADOLESCENTS (Enfant jusqu'à 18 ans)

- Séjours avec hébergement
- Montant minimum des frais : 30 € par demande

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 510	<b>150 €</b>	De 810,01 à 910	<b>110 €</b>
De 510,01 à 610	<b>140 €</b>	De 910,01 à 1060	<b>90 €</b>
De 610,01 à 710	<b>130 €</b>	De 1060,01 à 1295	<b>70 €</b>
De 710,01 à 810	<b>120 €</b>	Supérieur à 1295**	<b>30 €</b>

**Date limite : 31 janvier 2025**

### VACANCES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

- Séjour encadré par un éducateur spécialisé
- Taux d'incapacité à partir de 50 %
- Quel que soit l'âge de l'enfant

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 710	<b>1000 €</b>	De 710,01 à 1060	<b>900 €</b>	Supérieur à 1060**	<b>800 €</b>
-------------	---------------	------------------	--------------	--------------------	--------------

**Date limite : 31 janvier 2025**

### CHÈQUES-VACANCES

- Achat avec ou sans épargne

Participation C.G.O.S versée selon le quotient familial :

Jusqu'à 610	<b>42 %</b> dans la limite de 130 €
De 610,01 à 810	<b>30 %</b> dans la limite de 120 €
De 810,01 à 1060	<b>20 %</b> dans la limite de 100 €
Supérieur à 1060**	<b>13 %</b> dans la limite de 80 €

**Date limite : 31 octobre 2024**

### OFFRES DE VACANCES

Plusieurs offres proposées :

- **Coups de cœur de votre région** • **Prix mini** • **Prix réduit**
- **Libre Évasion avec ou sans participation**

Offres accessibles depuis la rubrique **VACANCES** du **cgos.info**

## ● BILLETTERIE ET LOISIRS

### SPORTS-LOISIRS-CULTURE ADULTE

Une seule prestation versée par année  
Montant annuel versé selon le quotient familial

Jusqu'à 510	<b>70 €</b>	De 910,01 à 1295	<b>40 €</b>
De 510,01 à 710	<b>60 €</b>	Supérieur à 1295**	<b>30 €</b>
De 710,01 à 910	<b>50 €</b>		

**Dates : du 2 mai au 30 novembre 2024**

### TITRES CULTURE

- Commande depuis l'Espace agent : **paiement par CB**
- Commande par courrier : paiement par chèque

**50 % de participation C.G.O.S**

**Une seule commande par an de 100 €** (54,50 € à régler, frais de recommandés compris)

**Dates : du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre 2024 pour les demandes papier et du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2024 pour les demandes en ligne**

### BILLETTERIE

- Parcs de loisirs et animaliers, concerts, spectacles, cinéma, musées et monuments, sports et détente, sorties culturelles et de loisirs...

Plusieurs tarifs proposés :

- **Prix avec participation**
- **Prix négociés**
- **Prix CSE**

Offres accessibles depuis les rubriques **BILLETTERIE** et **LOISIRS** du **cgos.info** ou par **téléphone** au **01 70 56 59 24** du lundi au samedi de 8h30 à 18h30

## ● AVANTAGES

### AVANTAGES CONSO

- Presse magazine, cartes ou chèques réductions, coffrets-cadeaux, autres réductions...

Offres accessibles depuis la rubrique **AVANTAGES CONSO** du **cgos.info**

### SERVICES+

- Soutien scolaire, location et achat de véhicules neufs et d'occasion, assurances auto et habitation...

Offres accessibles depuis la rubrique **SERVICES+** du **cgos.info**

Retrouvez l'ensemble de nos prestations et actions sur le **cgos.info**

Les formulaires sont disponibles sur votre Espace agent.



\*Cette prestation n'est pas ouverte aux retraités \*\*ou avis d'impôt non-joint au dossier C.G.O.S

